

## 14ème législature

<b>Question N° :</b> 13072	De <b>M. Yves Goasdoué</b> ( Socialiste, républicain et citoyen - Orne )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Éducation nationale		<b>Ministère attributaire</b> > Éducation nationale
<b>Rubrique</b> >enseignement secondaire	<b>Tête d'analyse</b> >programmes	<b>Analyse</b> > histoire. géographie.
Question publiée au JO le : <b>11/12/2012</b> Réponse publiée au JO le : <b>05/02/2013</b> page : <b>1347</b>		

### Texte de la question

M. Yves Goasdoué appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la question des heures d'enseignement de l'histoire et de la géographie en classe de première et terminale scientifiques. Il salue tout d'abord le rétablissement salvateur de l'enseignement de ces disciplines à titre obligatoire en terminale scientifique dès la rentrée 2014. L'apprentissage de ces disciplines est primordial. Il s'agit de donner aux lycéens des repères historiques et géographiques nécessaires à leur vie citoyenne et à l'exercice de leur liberté de choix. La Direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesc) a annoncé rétablir les cours d'histoire et de géographie à hauteur de 2 heures par semaine en première scientifique et de 2 heures 30 en terminale. Ces horaires sont toutefois inférieurs à ceux en vigueur avant la dévastatrice réforme Darcos-Chatel. Sur ces deux niveaux, 5 heures 30 étaient réservées à ces matières. Aujourd'hui la moitié des élèves engagés dans une filière générale suivent la section scientifique. Un nombre croissant de ces élèves scientifiques se dirigent par la suite vers des études de sciences politiques, de droit ou de commerce. L'histoire et la géographie font partie de la culture générale nécessaire pour intégrer ces cursus. Il se permet ainsi de lui demander de rétablir les heures d'enseignement de l'histoire et de la géographie à leur niveau d'avant la réforme des lycées de 2010.

### Texte de la réponse

La place de l'histoire-géographie en série scientifique est un sujet qui mérite une attention particulière. Le caractère formateur de ces disciplines pour la compréhension du monde contemporain et la préparation des élèves à l'exercice de leurs droits de futurs citoyens, en font une des composantes majeures de la culture générale dans toutes les séries. Conformément aux engagements du Président de la République, le ministre de l'éducation nationale a décidé de réintroduire l'histoire-géographie dans les enseignements obligatoires en classe terminale de la série scientifique S. Pour préserver l'équilibre des enseignements dans cette série, l'horaire d'histoire-géographie en classe de première est modifié concomitamment à celui de la classe terminale. La nouvelle configuration horaire de l'histoire-géographie en série S est la suivante : 2,5 heures hebdomadaires en classe de première et 2 heures en classe terminale. Elle répond à la volonté de conforter une culture générale historique et géographique sans alourdir à l'excès l'horaire global des élèves. L'application de ces mesures concernera la classe de première S à compter de la rentrée 2013 et la classe terminale S à compter de la rentrée 2014, conformément aux dispositions de l'arrêté du 19 décembre 2012 paru au Journal officiel de la République française du 3 janvier 2013. Les programmes de la série S ont été aménagés pour tenir compte des modifications d'horaires. Ces programmes ont été soumis au Conseil supérieur de l'éducation du 13 décembre 2012. Ils paraîtront au bulletin officiel de l'éducation nationale au début de l'année 2013. Les élèves passeront une épreuve obligatoire d'histoire-géographie en fin de terminale à la session 2015 du baccalauréat.

